

MANIFESTE DU PARTI POPULAIRE



PARTI POPULAIRE

www.partipopulaire.be



I. NOTRE VISION

Le Parti Populaire est issu de la société civile. Il veut contribuer à la gestion efficace du Pays dans l'intérêt de tous :

- loin des intérêts particuliers, individuels ou organisés, fréquemment privilégiés,
- loin de l'aveuglement et de l'inefficacité du court terme,
- et œuvrer afin que l'individu réalise la vie de son choix.

Le Parti Populaire recrée un lien entre les citoyens et ceux qui les gouvernent. Comme parti du 21^{ème} siècle, il s'ouvre au dialogue avec toutes les organisations qui constituent la trame de notre Pays afin de sensibiliser les citoyens, les fédérer dans l'action et les consulter régulièrement sur leurs visions et attentes.

Le Parti Populaire aborde sans réserve, ni tabous tous les problèmes que nos concitoyens affrontent aujourd'hui. Il parle un langage sans équivoque, nomme les choses par leur nom et annonce des objectifs de gouvernance clairs dans le respect des droits fondamentaux de chacun.

Le Parti Populaire mesure très bien les rudes et lourdes réalités de la vie ainsi que leur complexité. C'est pourquoi, il ne propose que des solutions bien étudiées et jamais simplistes. C'est là le devoir d'hommes politiques visionnaires capables de dépasser les fausses contraintes qui paralysent trop de nos dirigeants actuels.

Le Parti Populaire fait confiance à l'Être Humain. Chaque individu, quel qu'il soit, Femme ou Homme, quelle que soit sa condition, a droit à un avenir. C'est pourquoi le Parti Populaire veut bâtir un avenir pour tous et avec tous en s'appuyant sur ce que chacun a de meilleur en lui, sa volonté, ses capacités, ses talents et ses ambitions.

II. NOS VALEURS FONDAMENTALES

Le Parti Populaire fonde son action sur la Justice, la Solidarité et la Responsabilité.

Justice afin d'offrir les mêmes chances à tous et rétablir l'égalité des droits et des devoirs à tous les niveaux parce que les règles sont les mêmes pour tous, indépendamment de la richesse, de la religion, ou de l'affiliation politique.

Justice, car il est aujourd'hui urgent de restaurer l'Etat de droit partout. Le citoyen ne peut tolérer des zones où l'anarchie et la violence règnent, où l'Etat abandonne ses responsabilités fondamentales.

Solidarité, vraie, active en étant sensible à la détresse momentanée ou profonde, de l'Autre et attentif au contexte qui crée cette situation, en l'aidant afin qu'il ne sombre pas dans le désespoir et la condition matériellement et psychologiquement difficile d'"assisté".

Responsabilité, car tout adulte en bonne santé qui jouit de droits, doit également assumer ses devoirs envers lui-même, sa famille et la Société quelle que soit sa position ou situation.

Le Parti Populaire s'engage :

- à la vérité et à la loyauté dans son action,
- à assurer une bonne gestion des deniers publics,
- à faire mieux avec moins de dépenses publiques car c'est généralement possible.

III. LES PRIORITES DU PARTI POPULAIRE

1. L'INSTITUTIONNEL : "UNE BELGIQUE MODERNE, EFFICACE ET SIMPLIFIEE"

1.1. Moins de gouvernements, moins de ministres et mieux gouverner!

Simplifier l'Etat figurait déjà dans les premiers objectifs de la démarche fédéraliste. Le Parti Populaire propose une structure basée sur un niveau fédéral et trois Régions. Ceci implique d'abord de transférer et intégrer les responsabilités, compétences et prestations des Communautés, Provinces et comités de concertation (Cocof, Cocon, Cocom) dans les Régions et ensuite d'abolir ces structures. Les Germanophones devront se concerter avec la Région Wallonne afin de déterminer ensemble quelles compétences ils souhaitent impérativement conserver dans une structure ad hoc et quelles compétences seront transférées à la Région en vue de garantir une gestion optimale des ressources.



Dès lors, on réduit le nombre de ministres de 62 à 22 ! :

- 7 ministres pour le niveau fédéral,
- 5 ministres par Région.

1.2. Bâtir un Etat fédéral fort avec un partage clair des compétences

La confusion, les divisions et les disputes stériles sont indignes d'un Etat moderne ! La Belgique a besoin de toute urgence d'un partage clair des compétences et d'un renforcement de l'Etat fédéral.

Aujourd'hui, le partage vague des compétences entre différents niveaux de pouvoirs, dilue les responsabilités et rend les politiques publiques inefficaces. "Quand tout le monde est compétent, personne n'est responsable". D'autre part, embarrassée et indécise en raison de ses structures actuelles, la Belgique ne peut affronter adéquatement les nouveaux enjeux nationaux, européens et mondiaux. En termes d'efficacité, les compétences doivent se situer au niveau le plus pertinent : Etat fédéral ou Régions.

Dans un but de cohésion nationale et d'efficacité, des compétences doivent impérativement rester fédérales : Finances, Défense, Sécurité Intérieure, Justice, Affaires Etrangères et Affaires Sociales. D'autres compétences à "refédéraliser" : Commerce Extérieur, Normes Environnementales, Energie, Agriculture. Dans ces domaines, tout se décidant au niveau européen, la Belgique doit donc parler d'une seule voix dans ce domaine.

En raison des différences culturelles à respecter ou de politiques de proximité, ces autres compétences reviennent au niveau régional : Economie, Emploi, Santé, Culture, Enseignement, Innovation, Mobilité, ... Il convient sans doute de régionaliser encore quelques compétences fédérales telles que par exemple : les instruments de financement d'entreprises ou encore les subsides à l'innovation.

Un débat ouvert et transparent déterminera le niveau de pouvoir le plus pertinent. Trop souvent, différents niveaux se chevauchent. Ainsi, la politique de prévention en matière de santé se trouve au niveau décentralisé alors que les soins de santé relèvent du niveau fédéral. Situation inacceptable ! Autre exemple, la régionalisation de la mobilité empêche une vision d'ensemble sur Bruxelles, le ring se situant essentiellement en territoire flamand.

Pour éviter ou régler les controverses et conflits, nous proposons l'instauration d'une hiérarchie des normes. La Belgique jouit d'une particularité douteuse : le seul pays au monde à ne pas disposer de hiérarchie des normes entre les différents niveaux de pouvoirs. Conséquence : voilà les Régions ou Communautés capables de prendre des actes contraires à la législation fédérale. D'où une porte ouverte aux réglementations contradictoires, sources d'insécurité et de guérilla juridique. Exemple : circulaires, Peeters et survols de Bruxelles. Ce défaut interdit tout fonctionnement efficace d'une organisation, entreprise ou Etat. Par contre, doté d'une hiérarchie des normes, l'Etat fédéral peut alors arbitrer les litiges entre les trois Régions.

1.3. Elever Bruxelles à sa dimension de capitale européenne

Une multitude d'organismes et d'institutions se superposent, se court-circuitent et paralysent la gestion de Bruxelles.

Propositions du Parti Populaire :

- en intégrant les compétences des Communautés dans les Régions, on transfère aussi des compétences à la Région bruxelloise et notamment des compétences essentielles telles que le tourisme, l'enseignement, bilingue ou multilingue et la culture. La culture bruxelloise ne se dissocie pas de la culture belge,
- la Région reçoit une partie des compétences des 19 Communes afin d'assurer la gestion cohérente indispensable à un ensemble urbain de plus d'un million d'habitants, capitale du Pays et de l'Union Européenne,
- le Parlement bruxellois passe de 89 à 31 députés, grâce à la liberté rendue à l'électeur qui choisit le candidat sans opérer de distinction linguistique.

Lien Bruxelles/périphérie :

Le Parti Populaire partage le projet commun et visionnaire d'une "Brussels Metropolitan Region". Bruxelles doit renforcer cette réalité : capitale de l'Europe et l'affirmer pérenne. C'est pourquoi, afin de consolider cette réalité de Bruxelles, capitale de l'Europe, le territoire actuel du Brabant, sans l'arrondissement de Louvain, comme le suggère également ce projet, devient une circonscription administrative trilingue (FR/NL/ANGL).



1.4. Redonner la parole au citoyen

Le Parti Populaire introduira le scrutin majoritaire à 2 tours, le principe du référendum populaire et une révision fondamentale des règles des scrutins de liste.

- **Un scrutin majoritaire mixte à deux tours, à l'instar de l'expérience française**

Les citoyens élisent leurs députés fédéraux par un scrutin uninominal majoritaire à deux tours et l'autre moitié à la proportionnelle dans le cadre d'une circonscription fédérale (cf. infra). Les élections régionales seront organisées également sur base du scrutin majoritaire à deux tours. Un tel système majoritaire exprime des choix clairs et encourage les engagements forts dont la Belgique a besoin en rompant avec le consensus mou.

Le parti formant un gouvernement mène dès lors une politique cohérente et homogène. Le système majoritaire exprime la volonté générale alors que le système proportionnel donne l'avantage aux intérêts particuliers et favorise les replis communautaristes. Il favorise l'émergence d'une véritable opposition. Un fait impossible aujourd'hui car tous les partis sont "au pouvoir" quelque part et souvent tentés par des arrangements favorisant des intérêts particuliers sinon privés.

Ce mode de scrutin offre également une formule plus démocratique car le citoyen vote pour le candidat qu'il préfère au 1er tour et choisit une majorité au second. Les dernières élections régionales l'ont bien montré : les arrangements entre partis confisquent le choix des citoyens autorisés, dès lors, à croire qu'ils ont voté pour rien ! L'image de la démocratie en sort amoindrie.

- **Règles pour les scrutins de listes**

Le peuple doit vraiment élire ses représentants ! C'est son droit et ce n'est pas le cas aujourd'hui. En effet, l'élection du candidat dépend surtout de sa position sur la liste et non de sa notoriété véritable.

Le Parti Populaire suivant la règle démocratique requiert l'élection en fonction du plus grand nombre de voix de préférence sans tenir compte de la place sur la liste qui résulte souvent d'un "arrangement" interne.

D'autre part, de plus en plus de candidats se présentent dépourvus de l'intention de siéger. Le taux des "faux candidats" atteint 33% aux dernières élections régionales. Les partis et ces attrape-voix trompent l'électeur. En fait, il vote et élit en réalité des suppléants qu'il n'a pas choisis. Un tel mépris du citoyen est scandaleux et nie l'esprit de la liberté du suffrage universel.

Supprimons la liste des suppléants : un candidat élu à une assemblée a l'obligation de siéger, sinon il ne doit pas se présenter.

A supprimer également le vote obligatoire découlant d'une vision paternaliste envers les citoyens. Les citoyens qui le désirent voteront par internet ("Vote on Web"). Il faut se servir des outils technologiques modernes.

- **Instaurer le référendum**

Le monde change vite. Notre pays affronte de grands choix qui engagent notre avenir et celui de nos descendants. Il est indispensable et juste que les gouvernants consultent les citoyens en procédant au référendum sans attendre les échéances du calendrier électoral. En outre, les citoyens disposeront également du pouvoir d'initiative populaire moyennant 50.000 signatures.

Pour certaines matières, il convient que le vote obtienne une majorité dans chaque groupe linguistique.

1.5. Renforcer la cohérence de la Belgique par une circonscription fédérale

La Belgique doit et veut redevenir gérable. Il faut donc permettre aux citoyens de choisir leurs élus. Pour les Flamands, liberté de voter pour des représentants Wallons et pareillement pour les Wallons, liberté de voter pour des représentants Flamands. Ainsi fonctionne une circonscription fédérale. En instaurant ce mode de scrutin, tout Belge, qu'il habite à Arlon ou à Ostende, vote pour qui il veut. Indéniablement, cela renforce la cohésion nationale.



2. L'ECONOMIE, L'EMPLOI LA SOLIDARITE : "L'ECONOMIE D'ABORD AU SERVICE DES CITOYENS", C'EST D'AILLEURS L'INTERET DE L'ETAT EGALEMENT.

Le Parti Populaire veut réconcilier la Belgique avec l'esprit d'entreprendre, à la base de son histoire, de sa culture et de sa richesse. La Belgique occupe une place centrale en Europe, tant par sa géographie que par sa diversité culturelle. La Belgique doit redevenir la terre d'investissements et d'ouverture par excellence, un centre géographique pour le commerce et l'industrie, ce qu'elle fut pendant de nombreuses générations en Europe occidentale.

2.1. Une taxation plus juste, plus simple et plus efficace

Aujourd'hui, les travailleurs aux revenus moyens sont les plus taxés. La complexité du système favorise les très hauts revenus qui bénéficient de moyens d'échapper aux impôts. Par contre, les petits revenus sont lourdement taxés en Belgique comme nulle part ailleurs en Europe. Actuellement le travailleur belge est taxé à partir de 5.000 €. Un frein décourageant le retour au travail et incitant le travail au noir.

C'est pourquoi le Parti Populaire propose :

- taxer le travail à un juste niveau,
- globaliser les revenus réels du travail, du capital et les revenus réels de l'immobilier et non un revenu cadastral fictif,
- supprimer les nombreuses déductions relevant de la maîtrise de procédures souvent trop complexes et incompréhensibles donc injustes,
- réécrire et simplifier le Code des impôts.

Nous proposons les taux suivants, sous réserve d'ajustements tenant compte de la politique budgétaire :

- 0% jusqu'à 12.500 € de revenu
- 19% jusqu'à 50.000 € de revenu
- 29% pour la tranche qui dépasse 50.000 €

Grâce à cette réforme et à cette fiscalité plus juste, les bas et moyens revenus paieront moins. Ce système simplifié ne connaît plus de niches, ni d'exemptions fiscales. Les ressources humaines dégagées par cette simplification participeront à la lutte contre la fraude fiscale et vont s'avérer sources d'économies.

L'impôt des personnes physiques et l'impôt des sociétés seront alignés.

2.2. Limiter les allocations de chômage dans le temps

Le chômage à vie est anormal et injuste. Ceci n'encourage pas certains chômeurs à chercher du travail et pénalise les travailleurs temporairement au chômage. En effet, l'ampleur des prestations sont, en Belgique, parmi les plus basses d'Europe occidentale.

Aussi, limiter ces allocations s'accompagnera d'une réelle politique d'activation des chômeurs. La fusion des structures multiples existantes en une seule procurera un service public plus performant pour l'activation efficace des chômeurs.

En outre, quelqu'un qui n'a jamais travaillé, n'a pas droit aux allocations de chômage. La durée des allocations ne peut être supérieure à deux fois la période de travail effectué.

Le Parti Populaire propose très concrètement :

- abolir les allocations d'attente,
- augmenter l'allocation des premiers mois,
- limiter la durée des indemnités, soit : max. 36 mois mais max. 2 fois le nombre de mois travaillés,
- le maintien des allocations après cette durée si en contrepartie le chômeur accepte un travail d'intérêt public non marchand tel que santé, environnement, culture, aide aux personnes et organisé par les communes.

Les personnes qui ne sont pas aptes à travailler ou qui, pour des raisons médicales, psychologiques ou autres ne peuvent satisfaire aux conditions de maintien des allocations après la période de 36 mois, doivent être prises en charge dans le cadre d'une politique de réinsertion dans la société, car tout le monde doit y trouver sa place.

2.3. Libérer l'emploi

La complexité des incitants à l'embauche, l'absence de flexibilité sur le marché du travail et les coûts de sécurité sociale pèsent sur les bas et moyens salaires. Ils constituent un obstacle aux emplois, notamment de services et de proximité.



Comment y remédier ?

Des mesures concrètes, simples, efficaces, rapidement applicables :

- rediriger les personnes peu qualifiées vers des jobs de service et de proximité tels que stations service, tourisme, assistance de base aux personnes, gardiennage des immeubles, jardinage, ...
- ce travail doit être peu ou pas taxé,
- supprimer les cotisations de sécurité sociale sur les bas salaires,
- supprimer les nombreux plans et incitants inefficaces,
- autoriser le travail des retraités, sans limites,
- uniformiser le statut ouvrier/employé/fonctionnaire.

2.4. Libérer les forces entrepreneuriales, simplifier le cadre législatif

Oui, mais comment ?

- fusionner les nombreux organismes d'aides aux entreprises en une Maison de l'Entreprise,
- ouvrir une Maison de l'Entreprise dans chaque ville d'importance afin de procurer un guichet unique aux entreprises, aux créateurs d'entreprises et aux demandeurs d'emploi,
- supprimer les subventions mais stimuler et coacher les activités entrepreneuriales,
- aider, conseiller, former selon ses besoins tout entrepreneur, débutant ou non,
- réécrire, simplifier et adapter au 21ème siècle la plupart des textes législatifs en partant d'une page blanche afin d'atteindre un nouveau seuil d'efficacité,
- synthétiser la législation à travers quelques grands codes, simples et surtout compréhensibles : Code du travail, Code civil, Code des affaires, Code administratif,
- revoir l'utilité, le fonctionnement et les responsabilités de certaines structures en vue de protéger les citoyens, épargnants ou consommateurs,
- réinstaurer une séparation claire entre l'activité de dépôt/prêt des banques et l'activité spéculative de marché afin d'éviter les risques systémiques du monde financier,
- mettre en œuvre des mesures ponctuelles mais efficaces afin de répondre aux besoins spécifiques de certains secteurs, telle la TVA à 6% dans l'Horeca avec engagements fermes de création d'emplois.

2.5. S'attaquer en profondeur aux déficits structurels du pays

La Belgique affronte des déficits abyssaux des finances publiques et de la sécurité sociale. Aggravés par la crise financière mais avant tout dus à la gabegie de notre système, à l'absence de responsabilité et au laxisme de nos gouvernants depuis de nombreuses années.

Nous n'avons pas le droit de reporter sur nos enfants un poids insupportable.

Des mesures structurelles de réduction systématique des dépenses s'imposent donc. Le Parti Populaire propose de travailler avec des enveloppes budgétaires fermées et de responsabiliser les acteurs :

- reculer l'âge de la retraite,
- augmenter le taux d'occupation des travailleurs plus âgés,
- ramener les mutuelles à leur vocation première d'assurance de perception des cotisations et de paiement des soins de santé et d'invalidité. Mises en concurrence, elles maîtriseront les dépenses de soins de santé en passant elles mêmes des accords avec les prestataires de soins.

Quelques mesures de bon sens à mettre en œuvre :

- distribuer les médicaments coûteux à la pièce et non en boîte,
- recourir systématiquement aux médecines douces ou alternatives,
- renoncer à certaines politiques de vaccinations coûteuses, inefficaces, parfois dangereuses.

3. JUSTICE ET SECURITE : "UN "BIG BANG" S'IMPOSE"

L'état de déliquescence de notre appareil judiciaire et de sécurité inquiète tous les habitants. Les détenus s'évadent. Les peines ne sont plus appliquées car les prisons sont surpeuplées. L'insécurité règne dans certains quartiers donc dans le Pays. Indigne pour un Etat, inacceptable du Pays qui abrite la capitale de l'Europe.

Pourtant chaque citoyen et notamment les plus faibles, personnes âgées et enfants, a droit à la sécurité et à la justice, nos droits garantis les plus fondamentaux. Les Hommes ont créé des Etats pour protéger ces droits, seuls et derniers remparts des plus faibles ou des plus démunis.



L'Etat et ceux qui le servent doivent garantir l'exercice et le bénéfice de ces droits à tous et en permanence. Néanmoins, la criminalité, petite et grande prospère en Belgique.

C'est pourquoi, le Parti Populaire veut une politique de "tolérance zéro".

Ceci signifie :

- sanctionner réellement chaque infraction, même lorsque la sanction est minime,
- protéger et agir partout; la police intervient partout, aucune parcelle de notre territoire ne bénéficie du privilège scandaleux de zone de "non droit",
- dépouiller les délinquants de leur sentiment d'impunité,
- réparer le tort infligé aux victimes devient le centre du procès pénal.

Restaurer l'autorité de l'Etat ? Des solutions existent. Elles nécessitent de réorganiser en profondeur notre système judiciaire et carcéral. Ces solutions ne nécessitent pas de budgets supplémentaires.

Actuellement, la justice civile se pratique comme au 19^{ème} siècle, la procédure n'ayant pas sensiblement évolué. Le Parti Populaire veut une vraie justice modernisée qui replace le justiciable au centre du processus.

3.1. Moderniser et simplifier la structure judiciaire

Notre structure judiciaire, archaïque et complexe, incompréhensible pour la plupart des justiciables requiert un réaménagement :

- réaffecter de nombreux magistrats, tels les auditeurs du Conseil d'Etat ou les avocats généraux à la Cour de cassation vers des fonctions de juger,
- créer un Tribunal par ville de moyenne importance composé de chambres civile, familiale, pénale, sociale, des affaires et administrative; des Chambres dirigées par des présidents de section et un secrétaire général pour la gestion administrative,
- maintenir les cinq Cours d'appel,
- réorganiser les Cours d'appel comme les Tribunaux et les diviser en Chambres spécialisées,
- renforcer les magistrats professionnels dans les affaires pénales graves ou les autres affaires d'importance ou de principe à la demande des plaideurs, par 5 citoyens jurés, tirés au sort. Ils conforteront l'indépendance des Cours et Tribunaux,
- remplacer la Cour de cassation, la Cour constitutionnelle et le Conseil d'Etat par une seule Cour suprême,
- ouvrir cette Cour suprême à des juristes éminents de la société civile
- composer les Cour suprême de sections spécialisées, constitutionnelle, administrative, commerciale, fiscale, pénale, civile,
- unifier le Ministère public et le constituer d'un Parquet au niveau de chaque Tribunal afin de suivre les affaires pénales jusqu'au jugement,
- constituer et renforcer un Parquet fédéral pour la grande criminalité, le terrorisme et la lutte contre la corruption.

3.2. Uniformiser et simplifier la procédure

Le peuple a besoin d'une justice, rapide, accessible et compréhensible à tous, notamment dans son langage, précis mais moderne.

Considérant son rôle, la justice assure un service sociétal fondamental auprès des citoyens, un service nécessairement irréprochable, de qualité, faute de quoi, la Cité des Hommes retourne à l'arbitraire, à la barbarie.

Toutes les procédures requièrent aujourd'hui une mise à jour, ce sera un nouveau Code de procédure unique, simple et sans formalisme excessif. On procède concomitamment à l'informatisation complète de tous les greffes sur l'internet, avec un accès rapide pour les avocats et les justiciables. La Cour suprême répond aux questions préjudicielles dans un délai de 60 jours. Il n'y aura plus de cassation sauf violation grave des règles de procédure.

3.3. Une police renforcée présente sur le terrain

La mutation de la Société est trop rapide, trop forte et nombre d'individus ne parviennent pas à s'intégrer à la civilisation de notre temps. La criminalité trouve là un champ de recrutement qui se diversifie. Un défi de chaque instant pour la Police. Mais ce corps de défense civile de premières lignes, n'est pas anonyme. Ce sont des Hommes qui s'exposent pour assurer notre sécurité, notre tranquillité : les policiers.

C'est pourquoi le Parti Populaire propose :

- renforcer, revaloriser et motiver les policiers,
- ils occupent en permanence le terrain, de jour comme de nuit,
- affecter les policiers formés au maintien de l'ordre et aux tâches de police, exclusivement aux missions opérationnelles sur le terrain,
- confier les tâches administratives, telles que remise de documents, vérifications administratives, rédaction de procès-verbaux, à des employés administratifs, le cas échéant formés et assermentés, issus d'administrations rationalisées, par exemple les fonctionnaires provinciaux dont l'administration sera supprimée.



3.4. Poursuite rapide et sanction des délinquants le sentiment d'impunité éprouvé par certains doit disparaître très rapidement

Comment ?

- introduire le jugement en comparution à très brève échéance pour les flagrants délits et les dossiers où les délinquants plaident coupables,
- mener l'instruction par les membres du Parquet sous le contrôle d'un Juge de l'instruction et des libertés, pour les détentions préventives, les perquisitions, ...
- supprimer la Chambre du conseil,
- placer la victime au centre du procès en équilibre avec les droits de la défense; le Parquet devient partie au procès et ne bénéficie d'aucun privilège.

3.5. Exécution des peines à l'étranger

La règle est simple : tout condamné purge sa peine. La Belgique passe une convention avec certains pays afin que les condamnés de nationalité étrangère purgent leur peine dans ces pays, moyennant financement par la Belgique. Ceci vaut également pour les personnes possédant la double nationalité, en cas de récidive. Le coût de détention s'y avère sensiblement moins élevé que dans nos prisons.

4. L'ENSEIGNEMENT : "FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN ET LUTTER CONTRE L'ECHEC"

Selon l'OCDE entre autres, la qualité de l'enseignement en Communauté française est déplorable et ce, malgré un niveau élevé de dépenses. L'enseignement néerlandophone, qui a moins fait appel aux nouvelles méthodes pédagogiques, est dans une meilleure situation.

Le Parti Populaire propose de :

- mettre en œuvre un enseignement de qualité, simple dans ses objectifs,
- utiliser les méthodes d'apprentissage qui favorisent la lutte contre l'échec et qui ont fait leurs preuves,
- mettre un terme aux expérimentations inefficaces; en 30 ans, trop d'élèves en ont fait les frais,
- motiver les enseignants, revaloriser leur statut, rendre leur métier plus attractif et respecté,
- moderniser les institutions,
- enseigner à nouveau le sens civique et le respect des autres aux enfants, tout au long du cursus scolaire. Certains y puiseront des ambitions et d'autres y découvriront leur métier.

4.1. Moderniser la gestion des écoles

Les enfants sont généralement enfants de parents et non de l'Etat. Les parents choisissent en toute liberté absolue l'établissement pour leurs enfants. Chaque parent recevra un chèque-éducation couvrant les frais scolaires à remettre à l'établissement qui ainsi se verra remboursé.

Les établissements disposeront d'une large autonomie avec une co-gestion des parents et des enseignants, dans le cadre légal et audité. Les établissements auront la liberté d'engager les enseignants et géreront leur budget, sous contrôle de l'Etat.

Le souci d'efficacité et de réduction des coûts encourage la recherche de synergies et de regroupement à tous niveaux.

Tout nouvel enseignant aura acquis le diplôme de l'enseignement supérieur de type long. Le Parti Populaire encourage vivement la mobilité entre le monde de l'enseignement et le monde extérieur, société civile, entreprises, ...

Afin de progresser, les nouveaux enseignants bénéficieront d'un programme renforcé et systématisé de coaching et de conseils pédagogiques ainsi que des formations continuées.

4.2. Lutter contre l'échec scolaire

Comment ? Agir !

- une action forte : instaurer des normes générales avec des objectifs à atteindre et des tests nationaux d'évaluation dont un baccalauréat en fin d'études,
- réinstaurer systématiquement les manuels scolaires et intégrer le PC dans le parcours pédagogique,
- systématiser et renforcer l'encadrement différencié pour les élèves les plus faibles avec des classes préparatoires pour les élèves qui ne maîtrisent pas la langue du Pays,
- dès l'âge de 15 ans, le jeune pourra se lancer dans l'aventure du métier en entreprise ou en artisanat.



4.3. Ouvrir d'avantage l'école sur le monde extérieur

Le multilinguisme propre à la Belgique offre une chance tant en termes d'ouverture au monde que d'opportunité professionnelle. Il faut l'exploiter :

- généraliser un enseignement multilingue en instaurant systématiquement des écoles d'immersion,
- engager des locuteurs natifs comme professeurs de langue en privilégiant la mobilité du corps enseignant.

4.4. Instaurer l'éducation civique, le goût de l'effort, l'esprit d'entreprendre

Dès l'école primaire, au travers de manuels, un cours d'éducation civique ouvre l'esprit de l'enfant à la prise de conscience de la vie en société. Les parents s'associent à cette éducation. Des entrepreneurs viennent inciter les jeunes générations à la création d'entreprises et à prendre leur vie en main.

Des contrôles renforcés, l'éducation civique et l'apprentissage de la discipline constituent les meilleures armes contre l'usage et le trafic de stupéfiants au sein des établissements scolaires.

5. VIVRE ENSEMBLE : "POUR UNE IMMIGRATION JUSTE ET RESPONSABLE"

La Belgique a de tous temps été le refuge des persécutés et des opprimés politiques. Elle doit conserver sa politique généreuse d'accueil des réfugiés politiques. Une telle politique honore en effet un Pays et ses citoyens. Cependant, un Pays doit rester maître de sa politique migratoire, sans la subir, ni se voir forcer la main par des groupes ou lobbies. Le migrant s'adapte aux valeurs du Pays hôte, et non l'inverse.

Par ailleurs, de nombreuses études récentes, dont certaines réalisées par des chercheurs "progressistes", constatent que les politiques actuelles conduisent au communautarisme, au délitement du tissu social, et au repli sur soi identitaire.

Pourquoi occulter ce débat fondamental, compte tenu des bouleversements démographiques annoncés? Au contraire, il convient d'inverser la dynamique communautariste afin de renforcer le socle de belgitude et de valeurs communes entre les différents groupes. Ce socle de belgitude s'articule autour de valeurs, de comportements, d'art de vivre et notamment l'égalité Homme/Femme, la tolérance philosophique et religieuse, le caractère privé des convictions religieuses et philosophiques et la modération des opinions entourées d'une certaine bonhomie permettant le vivre ensemble.

L'acquisition de la nationalité belge doit se faire moyennant un processus d'intégration vérifié, selon un système de critères objectifs qui tiendra compte notamment du mode d'entrée dans le pays, de l'apprentissage d'au moins une des langues nationales, et de la volonté de contribuer depuis l'arrivée à la vie économique et sociale.

Les étrangers délinquants multi-récidivistes ou qui inciteraient à la haine raciale seront expulsés. Les mariages blancs seront systématiquement poursuivis et sanctionnés par la perte de la nationalité de celui qui se prête à cet exercice, s'il l'a lui-même acquise autrement que par la naissance.

Les étrangers en situation irrégulière feront systématiquement l'objet d'une reconduite aux frontières. A l'inverse, un système de "green cards" débouchant sur un permis de travail. La nationalité pourrait être attribuée à des étrangers en vue de combler certains besoins de l'économie où la main-d'œuvre locale serait déficiente, notamment dans le domaine des aides à la personne.

Afin de renforcer et faciliter son intégration, tout nouvel immigrant participera à 25h de cours sur les lois, l'histoire, les mœurs et coutumes de notre pays et s'engagera dans l'apprentissage d'une des langues nationales. Il en est de même des résidents étrangers et citoyens d'origine étrangère qui sollicitent l'aide sociale ou le chômage.

Tout nouvel immigrant, comme tout habitant du pays, se soumet aux lois et s'efforce d'accepter et respecter les mœurs pratiquées en Belgique. Il respecte la neutralité philosophique et religieuse de l'appareil de l'Etat, de l'enseignement et du non-marchand subsidié. Cela sera renforcé par une loi interdisant le port de tout signe religieux ostensible dans l'exercice des fonctions. Le port de tout signe religieux est également proscrié pour les élèves durant toute leur scolarité obligatoire.

Les discriminations à l'embauche seront combattues avec la plus grande fermeté et une politique de diversité sera mise en place.

L'immigration requiert un débat démocratique large, franc, respectueux et généreux. Ce débat, mené sur des bases objectives évitera tant l'angélisme aveugle que les dérives xénophobes tout aussi bornées. Il est opportun d'établir une carte démographique de l'immigration afin de déterminer sa réalité, sa diversité, l'adhésion aux valeurs occidentales, l'évolution démographique prévisible et les changements induits en



termes de politique publique, la contribution à la richesse nationale ou, à contrario, son coût.

Pour assurer une saine politique de gestion responsable de l'immigration, d'intégration et de sécurité, le Parti Populaire se propose d'établir un dialogue et un véritable partenariat avec les pays d'origine, tels le Maroc.

6. DEPOLITISER LA SOCIÉTÉ : « PLUS UNE SOCIÉTÉ EST POLITISÉE, MOINS ELLE EST EFFICIENTE »

6.1. Limiter l'influence du politique sur notre société

En Belgique l'action publique est centrée sur l'intérêt des partis politiques au pouvoir et non sur l'intérêt général. Le problème est dû à l'interférence directe des partis et hommes politiques dans des domaines où ils ne devraient pas intervenir. Des domaines à régir par des organismes indépendants, conformément aux critères généraux définis par la Loi et appliqués par l'administration. Une société entièrement contrôlée par les partis politiques est menacée dans son caractère démocratique.

Le président du CPAS d'une commune, d'une agence de logement social ou d'un hôpital par exemple doit être un professionnel du secteur et non un membre d'un parti politique. Les élus et le personnel politique doivent se limiter aux fonctions pour lesquelles ils ont été élus. De même être jugé par ses pairs est une formule pertinente mais uniquement dans le monde scientifique qui procède toujours à de multiples validations d'un avis avant de juger.

Aujourd'hui, dans le monde tel qu'il est, il n'est plus possible que les politiques continuent à contrôler les politiques. C'est par exemple le cas de la tutelle sur les Communes, aujourd'hui exercée par le Ministre régional de l'intérieur. Cela débouche sur des décisions politiques où le Ministre est à la fois Juge et partie. Selon la couleur politique en Wallonie, refus de nomination de bourgmestres en Flandre. Un déni de démocratie élémentaire.

6.2. Mettre fin à l'arbitraire

Les décisions individuelles, telles que permis de bâtir, naturalisation, octroi d'une place en logement social ou en crèche dépendent trop souvent des affinités politiques du demandeur. Un mode de fonctionnement arbitraire mais aussi dangereux. Pour ce type de décision, il convient que l'autorité compétente, fédérale ou régionale, dispose de critères précis. Toute décision individuelle devra être motivée au regard de ces critères. Tout administré s'estimant lésé saisira un médiateur. En cas d'échec de la conciliation, la justice interviendra. Le clientélisme est sanctionné par la destitution de mandat.

6.3. Valoriser l'administration et les fonctionnaires

Nos fonctionnaires sont compétents même si parfois on recourt également à une expertise extérieure. C'est pourquoi les Ministres se trompent en transformant leurs cabinets en administration parallèle. Ils déresponsabilisent et court-circuitent nos fonctionnaires. Cinq collaborateurs suffisent par cabinet ministériel. Cette réduction constitue la meilleure manière d'endiguer le clientélisme.

De plus, rappelons que les fonctionnaires œuvrent au service de l'institution pour laquelle ils travaillent, Etat ou Région, et non au service du Ministre ou d'un parti politique. Concrètement, cela protégera le fonctionnaire, refusant d'exécuter un acte illégal demandé par sa hiérarchie ou qui se fait manifestement à des fins d'intérêts particuliers et non dans l'intérêt général.

S'il a connaissance de cas de corruption ou de clientélisme, il devra le dénoncer immédiatement à la justice. Dans ce cas, il est protégé et sa hiérarchie ne pourra ni le démettre de ses fonctions, ni le sanctionner.

6.4. Recrutements dans la fonction publique : du copinage à la méritocratie

Privilégier le recrutement en fonction d'appartenances politiques plutôt que du mérite nuit à l'efficacité de l'action publique. Il s'agit aussi d'une forme de ségrégation aussi intolérable que la discrimination en fonction du genre, de la religion, de l'orientation sexuelle ou de l'origine ethnique. Pire, elle menace l'indépendance de l'administration publique fondamentale pour la démocratie.

Un organisme de recrutement indépendant et non politisé évalue les compétences.

La mise en place d'une école d'administration de la fonction publique doit être envisagée. Tout candidat s'estimant écarté, pour des raisons politiques, conteste une telle décision devant un organisme indépendant.

Un effort de rationalisation et la suppression des structures administratives inutiles aboutiront à la moyenne européenne en termes de nombre de fonctionnaires, en remplaçant un fonctionnaire partant à la retraite sur trois, tout en maintenant le niveau de services publics offerts. De surcroît, il faut revaloriser la fonction publique en évitant toute forme de nomination politique.



6.5 Des marchés publics plus transparents et plus efficaces

Les dépenses publiques représentent 12,7% du PIB belge. Or, l'envergure et la complexité des activités des marchés publics exposent les administrations aux plus grands risques de corruption.

La corruption entrave la concurrence sur les marchés et conduit les administrations à payer des prix artificiellement élevés pour les biens et services. En Italie, après l'opération Mani Pulite, les montants des marchés publics ont diminué de 30%.

Les organisations de la société civile, les médias et le grand public, doivent avoir accès aux informations relatives aux principales dispositions des grands contrats. Les rapports des organismes de surveillance doivent eux aussi être mis à la disposition du plus grand nombre afin de renforcer la vigilance du public. Le contrôle direct des citoyens peut compléter ces mécanismes de responsabilité traditionnels, par exemple en confiant à un représentant d'une organisation de la société civile le suivi des marchés complexes ou à montants très élevés. Au-delà de cette transparence, un organisme indépendant doit systématiquement contrôler l'attribution et l'exécution des marchés publics.

7. L'ENVIRONNEMENT ET LE BIEN ETRE : "PRESERVER NOTRE PLANETE MAIS SANS DOGMATISME"

Un devoir absolu : préserver la planète et ses ressources naturelles, tout en accroissant le bien être des populations. Soyons attentifs aux défis qui se présentent à nous mais ne cédon jamais au catastrophisme savamment entretenu par certains groupes de pression à l'agenda politique manifeste. Soyons pleinement acteurs ! Menons une politique responsable en matière énergétique et environnementale. Une vision humaine, intelligente et créative des critères de la prospérité économique permet non seulement d'assurer notre autonomie énergétique, de préserver la qualité environnementale mais aussi de créer de nouveaux secteurs d'activités et d'emplois. Une question de vision réaliste et de sens des responsabilités dépourvue de dogmatisme idéologique.

Rassemblons nos forces pour offrir aux générations futures un monde durable et agréable avec un citoyen acteur de son avenir.

7.1 Vers une stratégie énergétique indépendante

Le nucléaire, dans l'état actuel de nos connaissances et faute d'alternatives à ce jour, procure à la Belgique l'énergie la plus propre et la moins chère et lui assure le maximum d'indépendance énergétique. Nous ne pouvons nous passer de grandes quantités d'énergie sauf à retourner à l'ère de l'Homme des bois pour laquelle certains éprouvent de la nostalgie.

Il s'agit donc de voir loin tout en assurant le présent. Un homme politique responsable ne spéculer pas sur ce sujet mais bâtit des solutions. Actuellement, partout dans le monde, l'option nucléaire s'avère la plus réaliste à tous points de vue. Dès lors, la sagesse commande de prolonger la vie de toutes les centrales nucléaires existantes tout en accroissant la recherche pour le retraitement des déchets. Cette activité, le retraitement des déchets constitue une source de technologie nouvelle et sans doute une industrie d'avenir.

De plus, la couverture déjà évaluée, des besoins futurs en puissance énergétique nécessite la mise sans délais à l'étude de la construction d'une voire deux centrales nucléaires de nouvelle génération.

Bientôt, l'énergie sera issue d'un type d'industrie révolutionnaire recourant aux avancées scientifiques et technologiques les plus remarquables et prometteuses telles que la fusion nucléaire, la pile à combustible ou encore les possibilités offertes par le magnésium. La Belgique a occupé une place de pionnière, elle doit redevenir un leader dans la recherche et le développement de ses applications, comme ses scientifiques et ingénieurs, ses techniciens et travailleurs qualifiés l'ont été de tous temps.

7.2. Vers un mode de transport propre

Tout le monde le sait, les belges, naturellement individualistes et indépendants, préfèrent souvent les modes de transport individuels. Néanmoins, le transport collectif joue un rôle très important qui se traduit actuellement par une popularité croissante. Les coûts aléatoires de l'énergie, l'encombrement urbain, la lutte contre la pollution et une nouvelle vision de la qualité de vie encouragent la diversification et le renforcement significatif du transport collectif.

Notre civilisation technique est parvenue à un niveau qui autorise toutes les inventions et donc de nouvelles ambitions. Encourageons d'abord un mode de transport propre, électrique ou hybride, tant pour les personnes que pour les biens, par la mise en place dans tout le Pays de stations de recharge rapide.

Cela concerne les autobus, les automobiles et déjà les camions. C'est aussi le moment de réinventer le moyen de transport individuel. Avec l'énergie électrique, dans le domaine de la mobilité, on repart d'une page blanche. La première vague de l'écroulement spectaculaire des marques impériales de véhicules essence ou gasoil libère déjà un espace propice aux entrepreneurs belges ambitieux et créatifs désireux de déployer de nouvelles productions de véhicules "propres".



7.3. Vers des économies d'énergie systématiques dans l'habitat et le développement urbain durable

Le Parti Populaire encourage la construction d'habitations "passives" et les immeubles à fonction collective présentant une trace énergétique fortement réduite. Repensons la ville dans une optique de développement vert et non polluante !

Le Parti Populaire propose concrètement les mesures suivantes :

- appliquer des normes minimales basse consommation pour toute nouvelle construction,
- mettre aux normes des bâtiments publics/écoles,
- « végétaliser » des constructions et des milieux urbains,
- préserver et multiplier les espaces verts urbains,
- maintenir la biodiversité en ville et autour des villes,
- inciter à la rénovation des bâtiments anciens les plus énergivores,
- créer des fonds d'investissement dans la dépollution des terrains, l'assainissement d'immeubles polluants existant notamment par appel à l'épargne publique et institutionnelle,
- diminuer les droits d'enregistrement/succession et TVA sur les immeubles "verts".

7.4. Vers une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux

Les subventions agricoles mobilisent 40% du budget européen. Insoutenable ! Cela oblige à réduire ces subventions et à réduire la production en Europe.

Revenons à une forme d'agriculture durable ! Notre agriculture extensive et sans limite pollue les sols, les cours d'eau et nappes phréatiques.

Le Parti Populaire favorise une production plus naturelle, de qualité et plus réduite. Les agriculteurs ne sont pas des industriels, le champ n'est pas une usine et l'aliment n'est pas un produit chimique artificiel. Notre vie dépend aussi de la qualité de vie de l'agriculteur et de la qualité de ses produits. Il est temps de revenir à un rythme soutenable.

Par ailleurs, le bien être des animaux d'élevage et de batterie doit être très largement renforcé, au-delà des normes européennes. La aussi, on doit s'interroger sur les pressions économiques qui pèsent sur l'agriculteur/éleveur.

7.5. Eduquer à l'environnement et améliorer le cadre de vie

Le respect et l'amélioration de notre cadre de vie passe par l'éducation.

Le Parti Populaire propose :

- éduquer à l'environnement, à l'épargne énergétique et à la santé alimentaire dès le plus jeune âge, à l'école,
- éduquer à l'environnement, à l'épargne énergétique et de santé alimentaire dans la fonction publique et sur base volontaire dans les entreprises sensibles au CSR (Corporate Social Responsibility),
- diffuser des informations claires et surtout compréhensibles par n'importe quel consommateur, étiquetage produit/empreinte écologique/CO2,
- éduquer face à la surconsommation,
- généraliser le tri et optimiser la gestion des déchets,
- éduquer à la propreté urbaine,
- sanctionner les dépôts clandestins et autres, graffitis par une tolérance zéro.

7.6. Intensifier la recherche et développement économique durable

Le Parti Populaire propose des mesures fortes, concrètes, immédiatement applicables dans la recherche verte et le développement économique de cette filière :

- investir dans la recherche des technologies "porteuses",
- mettre en place un programme substantiel de "spin off" des universités dans ce domaine et appliquer un "tax shelter" comme pour le cinéma mais pour la R&D lié au développement,
- développer la filière verte à la production, dans la distribution et l'installation,
- encourager, développer les services alternatifs comme transformation pour réutilisation,
- soutenir le non marchand dédié aux activités environnementales, de santé, ...
- augmenter dans les entreprises, la formation à l'environnement, l'épargne énergétique, ...



8. POLITIQUE ETRANGERE : "LES ETATS-UNIS D'EUROPE DOIVENT PESER DANS LE DEBAT MONDIAL".

Sur la scène internationale, la Belgique a souvent eu un poids plus important que l'aurait voulu sa puissance réelle. Une tradition du compromis et une ouverture naturelle à l'international ont ainsi permis à la Belgique d'exercer une influence considérable au sein d'organisations multilatérales comme l'ONU, l'OTAN, ou l'Union Européenne.

Le Parti Populaire, parti résolument pro-européen, s'inscrit dans la dynamique positive d'une Union consolidée. Celle-ci doit assumer et défendre sa place dans le concert des grands acteurs politiques et économiques de la planète.

Le Parti Populaire s'oppose à tout repli nationaliste.

Deux courants contradictoires divisent l'Union Européenne aujourd'hui. Certains pays conçoivent l'Europe comme un immense marché commun qui, de manière logique, s'inscrit dans une dynamique d'extension vers d'autres Etats comme la Turquie. Le second courant, fédéraliste, défend une Union politique et la formation d'un Etat Fédéral Européen.

Ces vues contradictoires se reflètent dans les différentes institutions de l'Union et mènent de nos jours à un certain immobilisme des institutions et à un déficit démocratique évident. Or, pendant que les européens tergiversent, de nouvelles super puissances émergent, l'Inde, le Brésil. Avec les Etats-Unis, la Chine et la Russie, elles associent leur influence dans la perspective d'un monde multipolaire.

Partisan d'un grand marché commun aux règles de fonctionnement allégées et avec une monnaie commune, le Parti Populaire est néanmoins fidèle au mouvement fédéraliste.

Le Parti Populaire défend la création des "Etats-Unis d'Europe", constitués d'un noyau dur de pays membres désirant aller plus loin qu'une union économique.

Le Parti Populaire considère qu'il s'agit de la seule manière d'éviter la dilution du projet européen dans une union élargie et de peser demain dans le débat mondial entre grandes puissances. Avec Bruxelles situé à la frontière entre l'Europe germanique et latine, la Belgique a longtemps été un laboratoire pour le dialogue entre les peuples.

Le Parti Populaire est convaincu que la Belgique devrait redevenir l'architecte et le « centre de gravité » destiné à dynamiser l'intégration politique. Les Etats-Unis d'Europe auraient en commun une diplomatie, une défense moderne, une politique de sécurité et une politique d'immigration commune.

Diplomatie, car seule une voix européenne commune sera écoutée sur la scène internationale. Si l'Union doit continuer à être une référence en termes de défense des libertés, elle doit également protéger ses intérêts stratégiques face aux autres grands acteurs mondiaux.

Défense, car en termes d'efficacité dans la prise de décision, l'Europe doit disposer de son armée en totale collaboration avec l'OTAN, comme l'ont souvent remarqué ses partenaires internationaux.

Politique d'immigration commune, car les flux migratoires doivent être appréhendés au niveau européen.

Le Parti Populaire propose également l'instauration d'une grande circonscription paneuropéenne unique pour la tenue de futures élections européennes afin que la campagne électorale se fasse au niveau supranational et ne soit plus contaminée par les thématiques locales faussant le débat.

Par ailleurs, le Président des Etats-Unis d'Europe devrait être élu au suffrage universel afin de renforcer le caractère démocratique de cette institution et son contrôle ou sanction par le citoyen électeur.



PARTI POPULAIRE

www.partipopulaire.be

Avenue Molière 144, 1050, Bruxelles, Belgique

T: 02 894 44 44 F: 02 894 44 45 E: info@partipopulaire.be